

Image not found or type unknown



Question sur un oral lors d'un examen

Par **myriam**, le **18/11/2010** à **11:01**

Bonjour,

lors d'un examen de la fonction publique, un jury m'a retenu au moins 65 minutes or cette épreuve ne devait durer que 45 minutes.

Ai-je un recours possible ?

merci d'avance.

Par **amajuris**, le **18/11/2010** à **13:05**

bjr,

il faut lire les conditions de passage de cet examen oral.

en principe pour les oraux la durée de l'épreuve n'est donnée qu'à titre indicatif.

cdt.